

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2006-453 DU 31 AOUT 2006

Portant Promotion et Nominations à titre
normal et militaire dans l'Ordre
National du Bénin

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT
GRAND-MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN**

- VU la Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 29 Mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 Mars 2006 ;
- VU la Loi N° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le Décret N° 2006-178 du 08 Avril 2006 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 2004-326 du 07 Juin 2004 portant nomination de Monsieur Salomon D.E. BOKOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;
- VU le Décret N° 2005-473 du 04 Août 2005 portant nomination de Monsieur Romain VILON-GUEZO en qualité de Vice-Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- VU les Décrets N°s 88-337 du 29 Août 1988 et 99-243 du 14 Mai 1999 portant nominations des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le Procès-Verbal de la Session Ordinaire du Conseil de l'Ordre National du Bénin tenue du 02 Mai au 16 Juin 2006 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Est promu à titre normal et militaire dans l'Ordre National du Bénin au grade d'Officier à titre posthume pour prendre rang à compter de la date de sa réception, l'Officier Supérieur des Forces Armées Béninoises dont le nom suit :

Gendarmerie Nationale

Colonel DIMASSE Sébastien

Article 2 : Sont nommés à titre normal et militaire dans l'Ordre National du Bénin au grade de chevalier pour prendre rang à compter de la date de leur réception, les militaires des Forces Armées Béninoises dont les noms suivent :

1) **Forces Terrestres**

- Médecin-Colonel SEHONOU Jean
- Chef de Bataillon IDJOUOLA Tétéde
- Commandant SANSIMA Tchankpéga

2) **Cabinet Militaire**

- Lieutenant-Colonel AMOUSSOU Jean Comlan
- Commandant HOUNDJI Marc B.M.

3) **Forces Navales**

Intendant Militaire de 1^{ère} classe SABI MOUKA Ouorou Pascal

4) **Gendarmerie Nationale**

Lieutenant-Colonel AYAMOU Placide

Article 3 : Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 31 août 2006

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,



Dr Boni YAYI

Le Grand Chancelier de l'Ordre
National du Bénin p.i.



Salomon D.E. BLOKOU

Ampliations : PR 4 – AN 4 – CC 2 – CS 2 – HCJ 2 – HAAC 2 – CES 2 – MINISTERES
18 – GCONB 20 – SGG 4 – DEPARTEMENTS 6 – DPE-DLC-INSAE 3 – IGE-CSM-
DCCT 3 – BN-DAN-ONIP 3 – UNB-FASJEP-ENA 3 – JORB 2 – INTERESSES 08.